



Abortion Rights  
Coalition of Canada

Coalition pour le droit à  
l'avortement au Canada

C.P 2663, Station Main, Vancouver, C.-B., V6B 3W3 • info@arcc-cdac.ca • www.arcc-cdac.ca

Pour diffusion immédiate

Le 3 février 2009

## L'Université de Calgary a raison d'accuser d'intrusion des étudiants anti-avortement

CANADA – Une association nationale de défense des droits à l'avortement appuie l'Université de Calgary dans sa décision de porter plainte pour intrusion contre six étudiants opposés à l'avortement. Ces plaintes ont été déposées suite à l'affichage, en novembre dernier, de photos choquantes de ce qui a été présenté comme des foetus avortés, juxtaposées à des images de victimes de génocide.

La Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC) rappelle que des étudiants affiliés au groupe « Campus Pro-Life » de l'Université de Calgary ont délibérément pris le risque d'être arrêtés en refusant de se plier à des restrictions de sécurité quant au lieu et à la façon dont leur exposition pouvait être montée. Des étalages semblables du « Genocide Awareness Project » ont suscité de la violence et du vandalisme sur d'autres campus nord-américains, dont celui même de l'Université de Calgary en 2005.

« Il ne s'agit pas d'un déni du droit des étudiants à la liberté d'expression mais d'un enjeu de sécurité publique, » a fait valoir Joyce Arthur, coordinatrice de la CDAC, en citant une lettre adressée en octobre 2008 à Campus Pro-Life par Me Paul Beke, avocat de l'université.

(<http://campusprolife.com:8080/cpl/resources/letter.pdf>) On peut y lire que les étudiants de Campus Pro-Life ont eux-même informé l'administration que leur étalage « déclencherait sans doute de la violence », mais qu'ils ont refusé à plusieurs reprises d'atténuer ce risque, forçant l'établissement à imposer des restrictions à leur étalage.

« Comme l'université est située sur un terrain privé, elle n'est pas tenue au respect des droits constitutionnels des étudiants, » a expliqué Madame Arthur. « Même dans ces circonstances, l'Université n'a pas nié aux étudiants le droit de monter cet étalage; elle leur a simplement demandé de le réorienter pour que les personnes passant devant puissent éviter de le voir si tel était leur choix. Il est justifiable de fixer des limites au droit à la liberté d'expression pour protéger la sécurité des étudiants et des étudiantes, » a dit Madame Arthur. Elle note que la lettre de l'univeristé avertissait explicitement les étudiants anti-choix que s'ils dérogeaient à ces limites, ils se rendraient coupables d'intrusion illégale. Il n'existe pas de droit des intrus à la liberté d'expression.

Quoi qu'il en soit de ces arguments constitutionnels, l'étalage a été jugé extrêmement offensant et inapproprié à un milieu universitaire. « Comparer l'avortement au génocide est une forme d'exploitation particulièrement insensible à l'égard des véritables victimes de génocide, » a dit Lianne McTavish, une autre représentante de la CDAC. « Cet étalage est particulièrement troublant du fait de sembler mettre sur un pied d'égalité les femmes qui avortent et les Nazis ou d'autres meurtriers génocidaires.. Les étudiantes ont non seulement un droit juridique aux services d'avortement, elles ont aussi le droit de ne pas subir de discrimination sur leur propre campus. »

<b>Joyce Arthur</b>	Coordinatrice, ARCC-CDAC, Vancouver	604-351-0867
<b>Lianne McTavish</b>	ARCC-CDAC, Edmonton	780-453-2455
<b>Dr. Suzanne Newman</b>	Fournisseur d'avortement, Women's Hospital, Health Sciences Centre, Winnipeg	204-477-1887
<b>Carolyn Egan</b>	Ontario Coalition for Abortion Clinics, Toronto	416-806-7985
<b>Patrice Powers</b> (il parle français)	ARCC-CDAC, Montréal	514-486-6376
<b>Alison Brown</b>	Pro-Choice New Brunswick, Fredericton	506-756-3761
<b>Peggy Cooke</b> (elle parle français)	Morgentaler Clinic, Fredericton	506-206-1824
<b>Christopher Kaposy, PhD</b>	Éthicien, Université Dalhousie, Halifax	902-494-2813 (w) 902-832-3349 (h)